

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



5 45619002 2603 E

Le texte original de la convention fut signé
à Genève le 25 mai 1948 par M. Henry M. Jackson, Président de
l'Institut International de Travail, Directeur du Bureau International du Travail.

La convention a été ratifiée par un grand nombre de
pays et est entrée en vigueur le 1er janvier 1951.
Elle a été modifiée par une signature en application des dispo-
sitions de l'article 17 de la Convention pendant les années 1952,
1953 et 1954. Les modifications ont été faites de telle sorte
qu'elles ne changent rien à l'essence de la convention telle
qu'elle a été modifiée.

Edward BREMAN
Directeur général
du Bureau international du Travail

James G. HARRISON
Directeur général
du Bureau international du Travail